



## AVIS D'ATTRIBUTION MP 2015-06

### **Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur :**

Agence du Tourisme de la Corse - Service des Marchés Publics  
17 Bd du Roi Jérôme BP 19 20181 Ajaccio Tel : 04.95.51.77.97  
E-mail : [fleca@ctc-atc.com](mailto:fleca@ctc-atc.com) ou [jmcotoni@ctc-atc.com](mailto:jmcotoni@ctc-atc.com)

**Objet du marché :** Le présent marché avait pour objet la conception et la réalisation du stand destiné aux salons et opérations inscrites à son calendrier promotionnel français.

**Codes nomenclature CPV : 39 15 40 00 6 (équipement d'exposition)**

**Type de procédure / mode de passation :** Le présent marché a été passé suivant une procédure adaptée est soumis aux dispositions des articles 26, 28 et 40 du Code des marchés publics. Cette consultation a été passée en application de l'article 77 du Code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande.

Il s'agissait d'un marché à bon de commande avec maximum.

### **Critères de jugement des offres :**

L'offre économiquement la plus avantageuse a été retenue au regard des critères suivants :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Prix des prestations	50%
2-Valeur technique de l'offre appréciée au regard des éléments présentés dans le mémoire technique: adéquation entre les objectifs décrits et les qualités créatives et fonctionnelles du projet.	40%
3-Pertinence de la démarche d'éco conception dans la réalisation des stands ( notamment matériaux utilisés, recyclage)	10%

**Date d'attribution du marché :** 27 janvier 2016

**Nombre d'offres reçues :** 5

### **Nom du titulaire**

**SFE "Solutions stands"**  
ZI du Brezet  
34, rue Gutenberg  
63100 Clermont-Ferrand

**Montant annuel du marché HT:** 108 082.00 €

### **Litiges et recours**

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Bastia villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex.

**Organe chargé des procédures de médiation :** Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

**Précisions concernant les délais d'introduction des recours :**

-recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

-référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché : article L. 551.1 Code de Justice Administrative.

-référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative